



## EDITO DE LA RENTREE

Madame, Monsieur

Une nouvelle année scolaire commence, Nous vous souhaitons à tous une très bonne rentrée !

Pour ce nouveau numéro de *LA PAGE* vous trouverez, un bilan des actions de notre fédération pendant l'année 2002 -2003, les devoirs et droits des parents d'élèves, le fonctionnement de l'association.

1

### POURQUOI DES PARENTS D'ELEVES ?

**Le service public d'éducation** est une institution au service du public : les jeunes et les parents. Tous les parents portent un intérêt primordial à la scolarité de leur enfant. Rien d'étonnant à ce qu'ils s'intéressent à ce qui justifie telle ou telle démarche pédagogique utilisée, qu'ils soient invités à analyser les progrès et les difficultés de leur enfant, qu'ils s'interrogent sur la part à prendre pour aider celui-ci à construire ses apprentissages.

L'école, avec les parents et les enseignants, doit aider chaque enfant à trouver la voie de sa propre réussite.

Comme il est rappelé dans les nouveaux programmes pour l'école primaire : *"...les enseignants partagent avec les parents l'éducation des enfants qui leur sont confiés. Cette situation impose confiance et information réciproques. Il est important que l'école implique, fasse comprendre et justifie ses choix, qu'elle donne à voir et à comprendre ses façons de faire. Elle doit prendre le temps d'écouter chaque famille et lui rendre compte fidèlement des progrès ou des problèmes passagers rencontrés par son enfant. La qualité de cette relation est le socle de la nécessaire coéducation qu'école et famille ne doivent cesser de construire..."*.

**La loi d'orientation pour l'éducation de 1989** marque une étape capitale. Les parents sont reconnus comme partenaires à part entière.

*« ... Les parents d'élèves sont membres de la communauté éducative, leur participation à la vie scolaire et le dialogue avec les enseignants et les autres personnels sont assurés dans chaque école et dans chaque établissement. Les parents d'élèves participent par leurs représentants aux conseils d'école.*

## Sommaire

- Devoirs et droits des Parents d'élèves
- Bilan 2002-2003 :
  - Affaires scolaires
  - Restauration scolaire
  - Antenne relais
  - Conseil d'école
  - Conseil local
  - Kermesse
- Mouvements sociaux  
Mai 2003.
- Projets pour 2003 - 2004

**Le conseil d'école** qui se réunit une fois par trimestre donne son avis et présente toute suggestion sur le fonctionnement de l'école et sur toutes les questions intéressant la vie de l'école et de la communauté scolaire. Il donne son accord sur l'organisation d'activités complémentaires et statue sur le projet d'école. Les élections scolaires ont lieu en début de chaque année pour élire les parents qui siégeront au conseil d'école. Sont électeurs l'un des deux parents ou la personne à laquelle les enfants sont confiés, à raison d'un seul suffrage par famille

**La FCPE est la première fédération de parents d'élèves. Elle est présente dans la plupart des établissements où elle participe à la vie scolaire pour défendre l'intérêt des enfants et représenter les parents. La FCPE est une force de proposition et d'action.**

Pour en savoir plus :

<http://www.fcpe.asso.fr/>

Comité départemental de la FCPE

<http://www.fcpe34.org>



## • LES PARENTS D'ELEVES : DE L'ACTION INDIVIDUELLE A L'ACTION COLLECTIVE

Être partenaire, cela implique le partage des responsabilités, et une organisation collective de la représentation démocratique des parents. Le désir d'investissement des parents dans l'école est motivé par l'objectif de réussite scolaire de leurs enfants. C'est une démarche naturelle et légitime. Les organisations de parents d'élèves doivent aussi agir dans l'intérêt collectif. La FCPE informe, conseille, soutient les parents, les aide à faire respecter leurs droits tout en leur rappelant leurs devoirs.

## • DEVOIRS ET DROITS DES PARENTS :

### LES DEVOIRS

- Celui de suivre la scolarité, de se rendre aux invitations de l'école, de répondre aux propositions de rencontres
- Celui de collaborer avec l'école pour assurer la réussite scolaire de l'enfant.

### LES DROITS

- Droit de savoir, de comprendre ;
- Droit de donner son point de vue directement ou par l'intermédiaire des représentants élus selon les cas ;
- Droit de dénoncer éventuellement ce qui ne va pas ;
- Droit d'être reconnu, respecté et ce, quel que soit son milieu social.
- Droit d'être aidé et soutenu.
- Avoir la possibilité de rencontrer chaque éducateur.

2

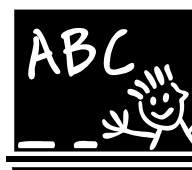
## BILAN 2002 – 2003 :

### • AFFAIRES SCOLAIRES

En ce qui concerne les **affaires scolaires**, la FCPE a suivi tout au long de l'année les difficultés de fonctionnement intervenus dans des classes, et en a saisi, à l'occasion, l'inspecteur de l'éducation nationale. Nous avons reçu et accompagné les familles dans leurs questionnements sur la scolarité de leurs enfants en cas de dysfonctionnement.

La FCPE est intervenue en fin d'année pour que les principes de gratuité et d'égalité entre les enfants soient respectés sur le sujet des fournitures scolaires pour la rentrée 2004 ; suite à cette action, les parents n'ont pas à fournir le petit matériel scolaire pour la rentrée ; comme les années précédentes, cet achat est fait dans les classes par la Commune.

La FCPE souhaite s'investir depuis la rentrée 2002 dans les comptes de l'OCCE (coopérative scolaire), et sera attentive et disponible pour accompagner dans la mesure de ses moyens et des demandes de l'équipe enseignante, à l'organisation des initiations aux langues vivantes, de l'enseignement de l'informatique, des sorties sportives et des réalisations des projets de classe.





### • RESTAURATION SCOLAIRE ( ECOLE PRIMAIRE )

- Suivi de la mise en place du système de badgeage pour l'inscription à la cantine le matin.
- Participation active aux commissions d'examen des menus où nous sommes invités à donner notre avis sur la variété et l'équilibre nutritionnel des plats servis aux enfants.
- Suivi du projet « self ».
- Déjeuner des parents à la cantine afin d'évaluer le bon déroulement des repas et de l'encadrement.
- Suivi des activités repas-C.L.A.E



### • ANTENNE-RELAIS DU CHATEAU D'EAU.

Compte-tenu des lourdes incertitudes qui subsistent sur les dangers potentiels représentés par la proximité entre relais de téléphones mobiles et sites sensibles, la FCPE a souhaité interpellé en début d'année la municipalité et les parents d'élèves sur le cas malheureux des écoles élémentaires Victor Hugo.

Des réorientations politiques nationales, qui ont conduit entre autres à l'abandon de projets parlementaires, rendent plus difficiles les actions des mairies désirant prévenir les risques concernant leur territoire. Celles-ci restent possibles.

La FCPE suit de près l'actualité sur ce sujet et reste à l'écoute des Clapiérois, à l'affût de propositions qu'elle puisse soumettre à la municipalité dans le but de trouver des solutions, cela avant même l'échéance du contrat (fin 2005) qui lie l'opérateur SFR au SIGC (gestionnaire du château d'eau).



### • CONSEIL D'ECOLE

Les parents d'élèves FCPE ont eu une participation active à chaque conseil d'école primaire et maternelle : en contribuant à l'établissement de l'ordre du jour, en essayant d'obtenir de l'école, des CLAE et des représentants de la mairie des réponses et des actions pour améliorer la vie scolaire de tous les enfants, en participant le plus fidèlement possible au compte-rendu écrit destiné et diffusé à tous les parents.

### • CONSEIL LOCAL

Les parents d'élèves FCPE ont organisé chaque mois une réunion ouverte à tous les parents pour évoquer et débattre toutes questions relatives aux enfants et à la vie de l'école. Ce conseil local est une instance de participation et de vie démocratique de l'association.

### • KERMESSE :

Comme chaque année et de manière conjointe avec les écoles, les parents d'élèves FCPE ont pris en charge l'organisation, l'animation et la gestion des kermesses des écoles maternelles et primaires.



### 3 MOUVEMENTS SOCIAUX : MAI / JUIN 2003

A propos des **mouvements sociaux** qui ont émané de l'éducation nationale, la FCPE a été sensibilisée aux divers projets gouvernementaux et aux risques qu'ils comportent en terme d'atteinte aux principes fondamentaux de laïcité, de gratuité et d'égalité à l'école.

Nous avons souhaité informer le plus possible de personnes intéressées : parents d'élèves bien sûr, mais aussi tout un chacun, par une distribution d'information citoyenne dans chaque foyer de la commune ainsi qu'un affichage public régulièrement renouvelé.

En parallèle, nous avons organisé des réunions d'information ouvertes à tous, et eu la volonté d'instaurer un dialogue constructif avec les parents et les enseignants.

La FCPE sera attentive à toute actualisation ou réactivation de ces projets dans les mois à venir, afin de continuer à veiller aux respects des principes de l'école de la république.

### 4 PROJETS 2003 – 2004 :

Nous assurerons le suivi des dossiers en cours et serons particulièrement vigilants sur :

- Le risque de nouvelles fermetures de classe en primaire et en maternelle.
- Le déplacement de l'antenne relais, la restauration scolaire et les services du C.L.A.E .
- Le projet de cogestion de caisse de l'école primaire.
- Le suivi des projets gouvernementaux concernant l'Education Nationale.
- L'information aux parents.

#### AGENDA

- **Conseil Local ouvert à tous**  
**Mercredi 10 septembre à 20H45**  
École Primaire site du calvaire.
- **Assemblée générale FCPE** des écoles primaire et maternelle :  
**Lundi 15 septembre 2003 à 20H45**  
École Primaire site du calvaire.



Site Internet de clapiers pour retrouver LA PAGE

<http://fcpe-clapiers.chez.tiscali.fr/>

Pour tout contact :Nathalie GALUP au tel 04.67.59.21.67

